



Wallonie

Beyne-Heusay

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demanderesse est Madame Maria LANA demeurant Rue Joseph Leclercq 31 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue de Magnée, 27 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section B n°283Z.

Le projet consiste en la régularisation d'un bien et présente les caractéristiques suivantes :

-construction d'un auvent semi-fermé, structure en aluminium et teinte anthracite, toiture en polycarbonate translucide,
-installation d'un abri de jardin en fond de parcelle en blocs béton, partiellement enduits, de teinte gris-clair. Ceux-ci seront recouverts d'un enduit mince de teinte gris-clair.

Une annonce est organisée à l'initiative du Collège communal car le projet s'écarte des prescriptions du permis de lotir (permis d'urbanisation).

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : urbanisme@beyne-heusay.be, dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 juin 2026 au 29 juin 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@beyne-heusay.be

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

Didier HENROTTIN.

